



Prévoyance santé d'entreprise

Par **tico**, le **20/06/2016** à **00:34**

bonsoir, la prévoyance santé de mon entreprise refuse mon dossier d'invalidité. En décembre 2012, j'étais en arrêt, j'ai repris le travail en janvier 2013, j'ai fait une rechute pour la même pathologie. la prévoyance de 2012 refuse mon dossier sous prétexte que la rechute n'est pas dû à la même pathologie alors qu'ils ont reçu tous les éléments qui prouvent le contraire. En 2013, l'entreprise a changé de prévoyance, la prévoyance de 2012 me renvoie à celle de 2013 pour être indemnisée. Quels recours je peux avoir pour que la prévoyance santé d'entreprise de 2012 me verse ma prévoyance santé d'invalidité? merci, cordialement.

Par **miyako**, le **12/08/2016** à **20:12**

bonsoir,
Si c'est la même pathologie, c'est la prévoyance de 2012 qui doit indemniser.
Avec un rapport d'expertise médicale complet attestant qu'il s'agit d'une rechute dû à la même pathologie, la prévoyance de 2012 devra s'exécuter.
Il faut que ce soit le médecin de la sécurité sociale qui atteste.
Amicalement vôtre
suji KENZO